Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 17 (1971)

Heft: 4

Rubrik: Nouvelles officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

nouvelles officielles

Brefs rappels administratifs

Les compatriotes dont les cartes d'immatriculation sont échues en 1970 ou antérieurement, voudront bien les renvoyer au Consulat. Une nouvelle carte à validité illimitée leur sera délivrée gratuitement.

Changement d'adresse

En cas de changement de domicile, n'omettez pas de communiquer votre nouvelle adresse afin de vous transmettre plus aisément toute information qui pourrait vous intéresser.

Nationalité de la femme

La femme suisse perd la nationalité suisse en **épousant un étranger** si elle acquiert la nationalité de son mari par le mariage, ou l'a déjà, et ne déclare pas **avant la célébration du mariage** vouloir conserver la nationalité suisse (Art. 9 LN).

La femme suisse acquiert la nationalité française en **épousant un ressortissant français** (Art. 37 CN). La Suissesse épousant un Français aura donc les deux nationalités dès le jour du mariage si elle a demandé à conserver sa nationalité d'origine et n'a pas décliné l'acquisition de la nationalité française.

Aux termes de l'Art. 38 CN, la femme suisse a la faculté de décliner antérieurement au mariage, par déclaration auprès du juge d'instance l'acquisition de la nationalité française, à condition d'avoir souscrit préalablement la déclaration de conservation de la nationaltié suisse.

La femme suisse domiciliée hors de France qui désire acquérir la nationalité française de son mari et résider en France aura soin de solliciter l'autorisation de séjour en France préalablement au mariage par l'entremise du Consulat de France.

Les anciennes Suissesses qui, avant l'entrée en vigueur de la loi sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse du 29 septembre 1952 (LN) ont perdu la nationalité suisse par le mariage ou par l'inclusion dans la libération de leur mari, peuvent, lorsque leur mariage n'est pas dissout, être réintégrées dans cette nationalité (Art. 58 bis LN). Il n'est fixé aucun délai de présentation de telles demandes de réintégration.

Les anciennes Suissesses qui ont perdu la nationalité suisse par le mariage, et qui sont veuves ou divorcées, peuvent être réintégrées dans leur nationalité d'origine si elles en font la demande dans un délai de 10 ans à partir de la dissolution du mariage (Art. 19 LN). Passé ce délai, des demandes de réintégration peuvent, sous certaines conditions, encore être prises en considération.

La voix de la Suisse Le rôle du Service suisse des ondes courtes envers les Suisses d'Europe

Le Service suisse des ondes courtes de la S.S.R. s'efforce d'être un moyen d'information rapide, efficace et impartial tant pour les Suisses à l'étranger que pour un auditoire international. Dans cette perspective, une priorité de fait est accordée aux auditeurs les plus éloignés de la Suisse, dont les besoins sont plus sensibles.

Il existe cependant, en Europe même, une justification incontestable aux programmes sur ondes courtes de la Radio suisse. En effet, les émissions des studios régionaux, n'étant diffusées que sur ondes moyennes et ultracourtes, débordent certes nos frontières, mais n'atteignent qu'exceptionnellement les zones les plus éloignées du Continent. Il est par conséquent difficile à tous les Suisses en Europe de suivre régulièrement et dans de bonnes conditions les programmes de la Suisse romande, italienne et alémanique.

La tâche du Service suisse des ondes courtes envers les Suisses en Europe est donc évidente : il maintient la continuité de l'information en provenance de la Suisse, en diffusant quotidiennement, de 7 h 00 à 23 h 45, des programmes d'actualité dans les trois langues nationales et, en outre, des programmes en anglais, en espagnol, en portugais et en arabe. Dans cet éventail de programmes quotidiens prennent place, en retransmission directe ou différée, certaines émissions produites par les studios de Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Lugano et Zurich. Nous sommes conscients du fait que l'écoute des émissions sur ondes courtes demande aux auditeurs un certain effort. En tous cas, il vous faut la connaissance des fréquences exactes et un peu de patience en vous syntonisant sur elles. L'échelle de votre poste vous indique les bandes des ondes courtes par les symboles «OC», «KW» ou «SW» et, en outre, les fréquences en Kilohertz ou les longueurs d'ondes en mètres. Les programmes pour l'Europe du Service suisse des ondes courtes sont diffusés sur 9535 et 6165 kHz et, en plus, à partir de 16 h 00, sur 3985 kHz (31.46, 48.66 et 75.28 mètres). La brochure-programme peut être obtenue au Service suisse des ondes courtes, case postale, CH - 3000 Berne 16, ou auprès des ambassades et des différents postes consulaires.

Heures d'émission :

En langue française :

7 h 15 (Inform. de R.S.R.)
9 h 00 (Inf. et comment.)
10 h 15 (émissions diverses reprises de RSR lundi et jeudi)
13 h 00 (Inform. de RSR)
15 h 15 (Inform. et comment.)
17 h 15 (Inform. et comment.)
20 h 20 (Information de RSR)
22 h 00 (18 h 45 dès le 1er mai Inform. et comment.)
22 h 45 (émissions diverses de RSR lundi et jeudi)

En langue allemande :

7 h 00 (Inform. de DRS)
8 h 30 (Inform. et comment.)
10 h 15 (émissions diverses reprises de DRS mardi et vendredi)
12 h 30 (Inform. de DRS)
13 h 30 (Inform. et comment.)
14 h 45 (Inform. et comment.)
16 h 45 (Inform. et comment.)
19 h 15 (Inform et comm. DRS)
22 h 30 (Inform. de DRS)
22 h 45 (émissions diverses de DRS mardi et vendredi)

En langue italienne :

7 h 30 (Inform. de RSI)
9 h 30 (Inform. et comment.)
10 h 15 (émissions diverses reprises de RSI mercredi et samedi)
12 h 45 (Inform. de RSI)
15 h 45 (Inform. et comment.)
17 h 45 (Inform. et comment.)
20 h 10 (Inform. de RSI)
22 h 45 (émissions diverses de RSI mercredi et samedi)

Manifestations culturelles

Dès le début de mai, la Bibliothèque Nationale présentera une exposition sur le thème du retour à la nature au XVIIIe siècle. La Suisse y occupera une place importante.

18 mai au 15 juillet, le Centre national d'art contemporain à Paris présente des œuvres de Tinguely.

26 mai au 31 juillet, la Galerie de France à Paris présente des sculptures de Robert Müller.

1er juin au 14 juillet, exposition d'art suisse contemporain.

Après la Savoie, Lyon, Marseille et l'arrêt estival, l'exposition itinérante de livres suisses continuera son circuit en France.

23 septembre au 28 novembre, le Musée des arts décoratifs de Paris présente une exposition sur le thème : « Art graphique suisse ».

Emplois dans l'administration fédérale

Suisses de France qui avez l'intention de rentrer prochainement en Suisse, nous vous signalons que la Chancellerie fédérale publie chaque semaine, en annexe à la Feuille fédérale, un Bulletin des places vacantes de la Confédération. Il est possible de s'y abonner auprès de l'Imprimerie des Hoirs C.-J. Wyss S.A., case postale, 3001 Berne. Toutes les places mises au concours sont également ouvertes aux femmes qui remplissent les conditions personnelles et professionnelles requises. Les différents départements recherchent aussi bien des juristes, des économistes, des ingénieurs, des architectes, des techniciens que des dessinateurs, des employés de chancellerie ou des ouvriers spécialisés. Les personnes qui désirent travailler dans l'Administration fédérale peuvent s'adresser au Service de placement de l'Office fédéral du personnel, 3003 Berne.

Révision de la Constitution fédérale

De nombreux Suisses de France s'étant vivement intéressés au problème de la révision totale de la constitution fédérale, nous vous signalons que le Groupe de travail présidé par M. Wahlen, ancien président de la Confédération, qui avait été chargé de la préparation d'une telle révision a publié, en 4 volumes, toutes les réponses des cantons, des partis politiques et des universités, ainsi que plusieurs contributions d'organisations diverses :

— Volume I : Cantons, 1016 pages, 16 FS.
— Volume II : Partis, 339 pages, 9 FS.
— Volume III : Universités, 633 pages, 13 FS.
— Volume IV : Varia, 212 pages, 7 FS.

La publication peut être obtenue à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3003 Berne.

UNION DES SUISSES DE FRANCE

Royaumont : 14 mai 1959
Lyon : 3 juin 1967

Un siècle environ avant Jésus-Christ, l'illustre orateur Cicéron écrivait : « Les peuples qui se désintéressent de leur histoire se condamnent à être toujours des enfants. » Je sais qu'il vous intéressera, vous, Suisses établis dans ce pays, d'en savoir plus long sur l'histoire de l'Union des Suisses de France qui ressemble étrangement à celle de notre pays.

Le berceau de la Suisse est un petit espace libre, austère, tranquille, qui se prête encore à la méditation, aux décisions. C'est là que fut signé, vous le savez, le pacte du 1er août 1291. Mais le berceau de l'Union des Suisses de France, me direz-vous ? Vous le trouvez à quelques kilomètres de Lutèce, dans un lieu que M. Micheli, Ambassadeur de Suisse, décrivait ainsi : « Je suis certain que vous serez sensibles au charme de ces vieilles pierres et au charme d'un paysage dont tant de poètes ont chanté la douceur. » Il parlait de l'Abbaye cistercienne de Royaumont, fondée par Saint-Louis quelque 50 ans avant notre pacte de 1291. Aujourd'hui, cette Abbaye est devenue un centre culturel à l'échelon international. Et, c'est précisément dans ce lieu de rencontre, de méditation, que les délégués des groupements suisses en France, réunis le 14 mai 1959 « considérant l'intérêt de tous les Suisses de France de s'unir afin de resserrer les liens entre leurs différentes associations et d'assurer plus efficacement leur représentation au sein de l'organisation des Suisses de l'étranger, comme à l'égard des autorités fédérales », prirent la résolution suivante :

1. Les associations suisses en France constituent un groupement national, appelé : « Union des Suisses de France ».

2. L'Union tiendra au moins une assemblée annuelle. Toutes les associations suisses en France sont invitées à se faire représenter à l'Assemblée annuelle. Les associations qui n'auront pas la possibilité d'y déléguer un de leurs membres pourront s'entendre avec d'autres associations de leur arrondissement consulaire pour y envoyer un délégué commun. Chaque délégué aura autant de voix qu'il représentera d'associations. Le règlement des frais de déplacement des délégués sera du ressort des groupements qu'ils représenteront.

3. L'assemblée examinera les questions d'intérêt général, préparera la participation de l'Union aux journées des Suisses de l'étranger, désignera les porte-parole de l'Union à ces journées et établira un programme de travail pour l'année à venir. En outre, elle désignera les délégués et suppléants représentant les Suisses de France à la Commission des Suisses de l'étranger de la Nouvelle Société helvétique.

4. Chaque assemblée décidera le lieu de la réunion suivante, qui sera organisée par les associations de l'arrondissement consulaire ainsi choisi et présidée par une personnalité désignée par elles. Le président désigné assurera en cours d'année la liaison entre les différentes associations suisses en France en vue de l'exécution du programme de travail que l'assemblée aura arrêté. Les frais en résultant et les dépenses qu'entraînera l'organisation de l'assemblée annuelle seront répartis entre les sociétés suisses en France.

5. L'Union aura comme organe le MESSAGER SUISSE DE FRANCE, qui publiera toutes les communications relatives à l'Union.

Puis, des années passèrent ; avec elles des congrès annuels groupant les présidents des Sociétés suisses en France se succédèrent.

Huiles et Graisses

"MOTUL"

Automobiles et Industrielles

119, boulevard Félix-Faure
93 - AUBERVILLIERS

Tél. **352-29-29**

nouvelles officielles

Les Suisses de France, appelés dès 1965 à étudier les projets de l'article constitutionnel 45 bis, éprouvèrent alors la nécessité de donner une meilleure structure à leur organisation.

C'est en 1967, lors de son Congrès tenu à Lyon, que l'Union des Suisses de France s'est vu dotée de statuts et d'une organisation permanente. Elle groupe désormais en son sein les Sociétés suisses régulièrement inscrites auprès des autorités françaises et reconnues par la Nouvelle Société helvétique à Berne. Quant aux buts qu'elle poursuit, ils sont définis dans l'article 2 de ses statuts, à savoir :

a) de constituer un groupement des associations suisses de France ayant vocation de contribuer à représenter le plus grand nombre possible de Suisses de France ;

b) de prendre toutes initiatives propres à maintenir et à renforcer l'attachement des Suisses de France à la mère patrie ;

c) de susciter et favoriser les contacts entre les associations adhérentes et d'encourager notamment l'étude des problèmes qui intéressent les Suisses de l'étranger dans le but de dégager une ligne de conduite convergente à l'égard de ces problèmes.

Depuis lors, un Congrès est organisé chaque année sous la présidence d'honneur de l'Ambassadeur de Suisse en France. Il est généralement précédé de la réunion des Chefs de postes consulaires dans ce pays.

L'Union des Suisses de France accueille en son sein toutes les sociétés suisses en France. La confiance que lui accorde ses groupements de compatriotes, lui est précieuse dans l'accomplissement de la belle mission qui lui est confiée :
Servir la cinquième Suisse.
Adresse de l'Union des Suisses de France pour 1971 :

M. Marcel GEHRIG, président de l'U.S.F., 7, rue d'Arcole - 13 - Marseille 6e.

EPICERIE FINE

VERNETTE & PRADER

(Langwies-Grisons)
S.A. au capital de 2 000 000 de F

CAFÉS
THÉS

PRODUITS EXOTIQUES
et
ETRANGERS

Vins suisses et de toutes origines

115-117, avenue du Maine
PARIS-14e

Tél. 783-04-47
734-86-33

Torréfaction journalière de cafés

13e Congrès de l'Union des Suisses de France à Marseille

Programme :

Samedi 24 avril :

8 h : Ouverture du Bureau d'Accueil à la Maison Suisse, 7, rue d'Arcole, 1er étage. Tél. 37-72-06.
8 h 30 : Ouverture du Congrès, et séance de travail.
de 12 h à 14 h : Apéritif et déjeuner à la Maison Suisse (vin, café et service compris) au prix de 25 F.
14 h : Projection d'un film Swissair.
14 h 30 : Reprise des travaux.
17 h 30 : Clôture du Congrès.
20 h : Au Palais du Pharo, mis à notre disposition par la ville de Marseille, apéritif et dîner, suivis d'une sauterie et agrémentés de productions folkloriques provençales et suisses. Prix (tout compris) : 55 F.

Pour les Dames : Nous avons prévu une visite commentée de la ville en car, avec : Tour de Corniche, Notre-Dame de la Garde, le Corbusier.
Départ du Vieux Port vers 10 h 30.
Apéritif et repas aux « Charmerettes » chez « Les Amis du Grutli », puis café au « Foyer helvétique » (Maison de retraite suisse) et visite de son parc.
Retour en ville vers 16 h.
Le tout pour la somme de 20 F.

Dimanche 25 avril :

Sortie en Camargue

8 h 30 : Départ en car.
Visite partielle d'Arles, Mas Mejannes (Spectacle), Taurin, où aura lieu le déjeuner.
Retour en car par l'étang de Vaccares, le bac de Barcarin, Fos (futur Europort du Sud) et Martigues (la Venise provençale), avec arrivée à Marseille vers 18 h.
Prix de l'excursion, déjeuner et transport : 50 F.

Pierrot et Colombine, dans une ronde de 48 pages, entraînent leurs amis à la découverte des éléments d'histoire, de géographie et de sciences.

mon ami pierrot

BRICOLAGES CHANSONS CONTES DÉCOUPAGES

La présentation, dessins au trait rehaussés d'une couleur vive, stimule le pouvoir créateur de l'enfant tout en sollicitant sa participation active.

« ... conçu, réalisé et illustré par une équipe spécialiste de l'enfance... Une mention toute spéciale doit être accordée à l'illustration et au dessin à la plume, toujours savoureux, souvent excellents, et dont la compréhension n'offre pas de difficultés pour les petits. »
« l'éducation nationale »

Mensuel suisse, pour les petits de trois à huit ans
10 numéros : 20 F 5 numéros : 11 F

Bon pour un abonnement d'essai de trois mois : 6 F

Nom : .....

Adresse : .....

Agent : Mme R. Badé, 15, rue La Bruyère, Paris 9e
CCP Paris 15 304 71

Centenaires ! Trois fois 100 ans, une fois 50 ans, tels sont les anniversaires que les Suisses de Marseille vont célébrer en 1971

Cercle helvétique et Société suisse de bienfaisance

C'est à la suite de la dissolution de l'Ambulance suisse exerçant son activité à Marseille pendant la guerre 1870-1871, œuvre créée en 1841 par quelques compatriotes, que furent fondés le Cercle helvétique et la Société suisse de bienfaisance.

Le but était de resserrer les liens entre Suisses de Marseille et venir en aide en même temps aux compatriotes résidant, ou de passage à Marseille, se trouvant dans la peine.

Les deux Sociétés, étroitement liées, ont exercé leurs fonctions à partir de cette époque, sous l'égide d'un statut unique.

Leur premier local se situait sur la Canebière. Il était ouvert tous les jours, de nombreux journaux étaient à la disposition des membres. Les dames n'y étaient pas admises (cette dernière disposition fut rapidement annulée).

En plus de diverses manifestations culturelles ou patriotiques, le Cercle helvétique s'occupait activement du placement des jeunes Suisses attirés par l'essor économique de Marseille.

Dès le début, les activités de ces deux groupements sont intenses, chaque événement en Suisse trouve sa répercussion parmi ses membres. De très nombreuses souscriptions consécutives à des événements ou des manifestations en sont la preuve tangible. Lors de la déclaration de la guerre de 1914, environ 300 compatriotes rejoignent leurs unités en Suisse. Les manifestations récréatives sont suspendues et l'Ouvroir des Dames s'emploie en faveur des familles françaises dans le besoin, des soldats français prisonniers ou internés en Suisse.

Dès la fin de la guerre, sous l'impulsion de la Nouvelle Société helvétique, une section de celle-ci fut fondée à Marseille dans le but de resserrer les liens entre tous les compatriotes de notre région.

M. Leuba, consul dans notre ville en fut le premier président et, grâce à son extraordinaire dynamisme et à de généreux donateurs, purent être fondés successivement la Maison suisse et le Foyer helvétique.

Un grand mouvement de sympathie envers tous ceux qui eurent à souffrir de la guerre de 1939 se déclencha dans notre Colonie.

Les manifestations furent à nouveau suspendues, les séances hebdomadaires du Cercle connurent une affluence record et permirent de discuter librement des événements en cours et des besoins de la Colonie.

Pour remédier à la pénurie de denrées comestibles, des colis alimentaires nous parviennent de Suisse et par suite du manque de journaux étrangers, nos compatriotes accueillent avec reconnaissance l'envoi par le Secrétariat des Suisses à l'étranger, des chroniques faites par M. Béguin sur la situation de notre pays.

Malgré le vieillissement de notre Colonie, le manque de nouvelles recrues venant de Suisse, le Cercle helvétique et la Société suisse de bienfaisance se portent à merveille puisque ces deux Sociétés comptent à ce jour encore 200 Membres actifs.

Nous formons tous des vœux pour que la réalisation des projets du Grand Delta et de l'industrialisation de Fos engagent de nombreux compatriotes à venir apporter un renouveau à nos groupements qui, en tout temps, ont maintenu le culte de notre Patrie sous le ciel hospitalier de la Provence.

Société suisse « Les Amis du Grutli »

Elle a été fondée en 1871 par un groupe de Suisses de Marseille sous la double appellation de « Schweizer Arbeiter Verein » et « Aux Amis du Grutli ». Les procès-verbaux de la Société sont tenus en allemand jusqu'en janvier 1875. Ils furent tenus en français depuis et la Société possède dans ses archives l'ensemble des procès-verbaux de comité et d'assemblées générales.

27 présidents se sont succédés depuis la fondation. Le premier fut « le citoyen Mahler », jusqu'en 1876 où il fut nommé président d'honneur.

Il faut citer M. J. Rey qui assura la plus longue présidence.

Le 13 décembre 1931, la Société franchit une étape importante ; en effet, une Assemblée générale extraordinaire approuve le transfert du Grutli à la Campagne Bolomey, à la Traverse Montcault à Saint-Just.

En 1936, une modification des statuts permit d'admettre des « étrangers » comme membres sympathisants et cette heureuse initiative permet de célébrer l'amitié Franco-Suisse au sein du Grutli.

Nouvelle et dernière étape : le 29 janvier 1956, se tient la première Assemblée générale dans les locaux du siège actuel, la direction du Foyer helvétique ayant accepté de nous héberger aux « Charmerettes » et de jouir de son magnifique parc.

En 1971, la Société compte 127 Membres, dont 95 Membres actifs suisses et 32 membres sympathisants français. Le Grutli d'aujourd'hui y coule des jours paisibles et nous souhaitons que cette quiétude puisse durer encore cent ans et plus.

Section de Marseille et du Sud-Est de la Chambre de Commerce suisse en France

Elle a été créée au cours d'une séance constitutive, le 16 mars 1921 à l'initiative de M. Leuba, consul de Suisse à Marseille et de quatre membres fondateurs : MM. Georges Angst, Louis Bovet, Ulysse Grisel et Henri Sigg. La première réunion de cette section a eu lieu le 20 mai 1921.

C'est donc depuis 50 ans que la Section de Marseille et du Sud-Est de la Chambre de Commerce suisse en France œuvre pour l'harmonieux développement des échanges franco-suisses.

A cet effet, elle organise périodiquement des manifestations pour la promotion des produits suisses en France, elle intervient utilement pour des mises en relations en faveur des exportateurs ou fabriquants français qui désirent commercialiser leurs produits sur le marché suisse. Elle participe activement aux réunions d'organismes à vocation économique et s'intéresse tout particulièrement au développement du trafic de transit par le Port de Marseille. Elle souhaite regrouper tous ceux que ces relations franco-suisses intéressent, tant sur le plan humain que professionnel.

Son secrétariat, 7, rue d'Arcole, Marseille 6e - Tél : 37-72-06, est à la disposition des intéressés pour tout renseignement sur les activités de la Section.